

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 3 avril 2020

12^{ème} Commission

N° CP-2020-4-12-3

Service instructeur

Direction des Ressources Humaines et de la
Communication Interne

Service consulté

RECONDUCTION DU PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE STRASBOURG -INSA

Résumé : Reconstitution du partenariat avec l'INSA afin d'attirer les jeunes générations au sein de la collectivité

Dans un contexte de vacances de postes d'ingénieurs et de tension importante sur ces profils, la collectivité cherche à développer son attractivité comme employeur auprès des jeunes générations.

Elle a ainsi entrepris différentes actions complémentaires aux recrutements :

- Accueillir au sein de ses services, deux apprenties ingénieures (une depuis la rentrée 2018 et l'autre depuis celle de 2019, toutes deux pour 3 ans) ;
- Etre un lieu de stage pour les ingénieurs ;
- Se rapprocher d'écoles formant à ces métiers pour pouvoir promouvoir les métiers exercés au sein de la collectivité.

A cette occasion, un contact privilégié a été entrepris avec l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg -INSA.

Depuis l'année passée, le Département cotise au CLUB VIP Génie Civil de l'INSA avec l'objectif de faire connaître aux étudiants le monde de la fonction publique, de favoriser leur insertion professionnelle et de permettre au Département de participer à des rencontres conviviales avec les étudiants et ainsi d'être force de proposition en matière pédagogique.

Ces rencontres sont aussi l'occasion de présenter les différents métiers et missions du Département, les conditions de travail, les projets routiers en cours... et d'attirer des candidatures de jeunes diplômés.

En contrepartie de ce partenariat, une contribution annuelle de 3000 euros HT (3600 € TTC) est versée par le Département à l'INSA de Strasbourg.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé de :

Reconduire l'adhésion au club VIP génie civil de l'INSA pour un montant de 3000 € HT (3 600 € TTC) pour 2020, les crédits étant inscrits au budget des RH sur l'imputation comptable suivante : Programme J613, Chapitre 011, Fonction 0201, Nature 6281, Code programme 32264.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT